

ASSURANCE VOYAGE NOV'ASSUR



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Nov'Assur » n°11000)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE
- Formule ANNULATION
- Extension SECUR+
- Extension Rachat de franchise



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

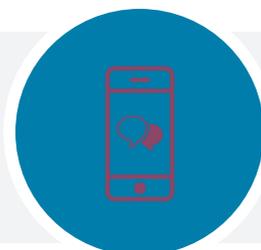


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
AXA Assistance
Tél. : +33 1 70 79 13 42
N° de contrat à communiquer : **11000**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave et infectieuse, hospitalisation, accident, décès de l'assuré, de ses accompagnants assurés ou d'un membre de la famille Refus d'embarquement de la Cie aérienne pour suspicion virus Maladie hors hospitalisation Tout événement aléatoire justifié 	<ul style="list-style-type: none"> 25 000 € / personne et 135 000 € / évènement Franchise de 50 € / personne Frais d'hôtel, de nécessité et de transfert Franchise de 10 % avec un mini. de 100 € / pers. Franchise de 30 % avec un mini. de 300 € / pers. 	■	■
DEPART MANQUE / RETOUR MANQUE			
<ul style="list-style-type: none"> Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne et 10 000 € / évènement 	■	
BAGAGES			
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Vol caractérisé des objets de valeur Vol caractérisé des objets personnels Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison >24h Frais de réfection des papiers d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement (forfait de 150 € / personne et 750 € / évènement en cas de non présentation de justificatif) 500 € / personne (franchise de 50 € / personne) 1 000 € / personne (franchise de 50 € / personne) 300 € / personne (forfait de 50 € / personne en cas de non présentation de justificatif d'achat) 200 € / personne 	■	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Rapatriement médical (y compris en cas de mise en quarantaine) Prolongation de séjour à l'hôtel et/ou d'un proche de l'assuré Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours Frais de rapatriement du corps en cas de décès Frais funéraires Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré Retour prématuré (y compris en cas de maladie infectieuse) Frais médicaux à l'étranger (y compris en cas de maladie infectieuse) <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux Remboursement des soins dentaires d'urgence Assistance aux enfants mineurs Frais de secours, recherche et sauvetage Avance de fonds Assistance juridique Avance de la caution pénale 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels 150 € / nuit (maximum de 10 nuitées) Billet AR et 150 € / nuit (maximum de 10 nuitées) Frais réels 2 500 € / personne Billet retour simple Billet retour simple 150 000 € / personne et 1 000 000 € / évènement 150 € / personne 150 € / personne Billet aller-retour 4 500 € / personne et 8 000 € / évènement 1 500 € / personne 5 000 € / personne 10 000 € / personne 	■	
INTERRUPTION DE SEJOUR			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement au prorata temporis (y compris maladie infectieuse) 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 € / personne et 100 000 € / évènement 	■	
VOYAGE DE REMPLACEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement maximum voyage de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> 2 500 € / personne et 25 000 € / évènement 	■	
ACCIDENT DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Capital assuré Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne et 150 000 € / évènement Incapacité inférieure ou égale à 10 % 	■	
RESPONSABILITE CIVILE DU VOYAGEUR			
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels Dommages matériels et immatériels Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 4 600 000 € / évènement 46 000 € / évènement 80 € / dossier 	■	
RETARD DE TRANSPORT			
<ul style="list-style-type: none"> Suite à retard à l'arrivée de l'avion, du train ou du bateau de plus de 4 h 	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / trajet / personne et 1 000 € / évènement 	■	
SECUR+ (en extension)			
<ul style="list-style-type: none"> Extension Garantie Frais d'annulation (attentat, catastrophe naturelle, grève de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport) Franchise Retour impossible (y compris pour raisons sanitaires) <ul style="list-style-type: none"> Forfait Vol sec Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 € / personne et 135 000 € / évènement 10 % avec un minimum de 100 € / personne 100 € / nuit / pers. (max. 5 nuitées) et 1 500 € / évèn. 80 € / nuit / pers. (max. 2 nuitées) et 800 € / évèn. 1 nuitée 	○	
RACHAT DE FRANCHISE (en extension)			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de la franchise Annulation 		○	○

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages